

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU LÉOPARD (*Panthera pardus*)
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**
UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.4

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- Recommandé pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Groupe de travail sur les mammifères terrestres considère que le léopard remplit les critères d'inscription à la Convention.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Page 3, figure 1
P. p. nimr (en jaune) est à remplacer par *P.p. saxicolor*.
- Page 5 (Cycles de la vie) et page 20 (Menaces liées essentiellement aux migrations)
La dispersion est essentielle à la viabilité des populations de léopards. Comme les autres grands carnivores, le léopard a besoin de zones étendues pour maintenir la viabilité des populations.
- Page 16 et 18
Il est demandé à la Partie ayant soumis la proposition de considérer l'emploi de l'expression « chasse non durable » à la place des expressions « forte pression de la chasse » et « pratiques de chasse excessives ».